



Caen



La Renaissance - Le Bessin du 6 octobre 2022

973 mots

# Sans soutien de l'État, ces élèves sourds du Calvados seront bientôt abandonnés à l'école

Une association basée à Caen accompagne des enfants sourds à l'école dans tout le Calvados. Son activité est "en péril".

En 2023, elle pourrait se retrouver sans financement, si l'Académie de Normandie ne relaie pas le Département et la Région.

Pour 18 élèves sourds ou malentendants, c'est l'état d'urgence dans le Calvados. Si l'État reste inerte, d'ici moins de 3 mois, ces enfants scolarisés de la maternelle au bac, voire après, ne pourront plus suivre les cours normalement, et se retrouveraient livrés à eux-mêmes. Au 1<sup>er</sup> janvier 2023, dans le cas où l'Académie de Normandie ne prend pas le relais et ne débloque pas de fonds, l'association des parents d'enfants déficients auditifs du Calvados (Apedac), basée à Caen, ne pourra plus les accompagner, au quotidien.

## Des codeuses à leur côté en classe

Depuis plus de 30 ans qu'elle existe, l'association suit des enfants sourds jusque dans les classes. **"Pour une meilleure compréhension et une meilleure intégration"**, elle dépêche des codeuses - 8 femmes et un homme en ce moment - pour leur "traduire", par gestes et lecture labiale, les propos des enseignants et des autres élèves en langue française parlée complétée. **"On leur rend visible la langue française"**, observe Aurélie Lorieux, codeuse depuis 19 ans à l'Apedac.

Au total, en cette rentrée scolaire, 18 enfants sont pris en charge dans le département : 6 en élémentaire, 7 au collège, 4 au lycée et un en alternance. La plupart dans l'agglomération de Caen, et les autres entre Bayeux, Bretteville-l'Orgueilleuse, Lisieux et Orbec.

Que se passe-t-il aujourd'hui ? L'Apedac vient de savoir qu'en 2023, elle ne touchera plus la subvention de 75 000 € versée chaque année par le Département du Calvados. Une autre subvention de 40 000 € de la Région Normandie pourrait être elle aussi **"suspendue"**. Sans plus de commentaire, la collectivité l'avance, **"la décision n'a pas encore été arbitrée"**. Mais l'Apedac ne se fait pas d'illusion. Ces aides publiques constituent l'es-

sentiel de son budget de fonctionnement - les parents d'élèves sourds fournissant le complément. **"C'est minime"**, précise Céline Lebedel, responsable pédagogique de l'Apedac. **"Ce ne serait pas normal que les familles paient en plus pour scolariser leurs enfants. En plus du handicap, ce serait la double peine."**

## Plus de subventions

L'Apedac tombe dans une sorte de vide juridique. La loi du 11 février 2005 le stipule pourtant, **"tout enfant porteur d'un handicap a le droit d'être inscrit en milieu ordinaire, dans l'école la plus proche de son domicile"**. Dans le Calvados, l'État, via le rectorat, se garde bien de l'appliquer. Jusqu'à présent, il a délégué cette responsabilité, et son financement, aux collectivités territoriales. Seulement, le Département dit stop. **"Nous avons essayé de tenir tant que nous avons pu"**, se défend Franck Lemennais, directeur général adjoint en charge de l'éducation. Le Calvados soutient l'Apedac depuis 1991. **"C'était une politique volontariste de notre part."** Problème, **"depuis la loi NOTRe, la subvention versée est en dehors de nos compétences, l'enfance handicapée relève bien de l'État"**.

Franck Lemennais l'assure, **"nous avons annoncé l'arrêt prochain de la subvention dès 2017, nous avons saisi les ministres de l'Éducation nationale successifs, nos courriers sont restés sans réponse"**. D'après lui, cette année, **"8 réunions ont été organisées"** avec la direction des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN) et l'agence régionale de santé. Sans résultat. En septembre, le sujet est sorti de l'ombre. L'Apedac **"en péril"** a lancé une pétition en ligne sur change.org. Elle a attiré l'attention d'Emmanuelle Ducros, chroniqueuse dans la matinale d'Europe 1. Visiblement, l'Académie de Normandie est embarrassée. Dans un communiqué parvenu assez tard, ce mardi 4 octobre, elle le confirme : **"La DSDEN du Calvados, l'agence régionale de santé et les collectivités territoriales ont engagé depuis plusieurs mois un travail de concertation afin de permettre la poursuite de la scolarisation de ces enfants dans les meilleures conditions."**

## Des réunions, mais pas de solution

Selon elle, **"plusieurs réunions ont déjà eu lieu et des pistes de réponse sont à l'étude. Elles seront précisées dans les semaines à venir"**. Le temps presse. Dans moins de 3 mois, les 9 salariés de l'Apedac - 8 codeurs et une secrétaire - pourraient subir un licenciement économique, après, pour certains, jusqu'à 20 ans d'exercice au sein de l'association. Plus grave encore, les 18 élèves **"qui ne font pas de bruit"** d'après Céline Lebedel seraient instantanément impactés et isolés dans leurs classes. **"La rentrée de janvier est déjà compromise."** Sans parler des apprentissages, l'effet serait néfaste pour ceux passant les épreuves du baccalauréat et du brevet. **"Au brevet, si la dictée n'est pas codée, les candidats concernés pourraient avoir 0 juste parce qu'ils sont sourds"**, prend-elle pour exemple.

Surtout, l'Apedac craint les solutions que pourrait retenir l'Académie de Normandie. À son désavantage. Dans une lettre adressée à Brigitte Macron, le père d'un enfant sourd exprime son angoisse. **"Que peut nous proposer l'Éducation nationale ? Une enseignante spécialisée qui viendra au mieux 45 minutes dans la semaine, car le budget pour les frais de déplacement est infime ? La présence d'une AESH non formée à la LFPC, et qui pratiquerait à la place la langue des signes ? Ce n'est pas ce que nous voulons."**

Plutôt que d'être mise à l'écart, l'Apedac attend du rectorat **"la mise en oeuvre d'un budget dédié à l'accompagnement scolaire des enfants sourds"**. L'association le justifie : **"Notre dispositif fonctionne de façon optimale, ses bénéficiaires concrets sont reconnus sur le terrain."** Comme le résume Jeanne, lycéenne suivie en 1<sup>re</sup> à Caen, **"le problème, c'est juste l'argent"**. Autour de 120 000 € par an.

Christophe JACQUET



Dans le Calvados, 18 enfants sourds sont accompagnés en classe par des codeuses. Ils peuvent ainsi suivre les cours normalement. Jusqu'au 1er janvier 2023. Association Apedac